



2014-03  
61

## 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles, tenue à la salle du conseil au 1605, rue Principale de Saint-Gilles, ce 10 mars 2014 à 20h00.

Sont présents à cette séance :

Siège # 1 Michel Flamand      Siège # 4 Carole Dubois

Siège # 2 Absent                      Siège # 5 Jessy Grondin

Siège # 3 Patricia St-Hilaire      Siège # 6 Claude Blais

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande à l'assistance d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

## 02 - MOT DU MAIRE

M. le Maire annonce que la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière a reçu le titre de municipalité "Carbo Responsable" suite au dépôt de notre plan d'action et de notre inventaire dans le cadre du programme Défi Climat. Le travail a été produit en collaboration avec la firme Enviro Accès. Dans le cadre de la rencontre du FQM à l'automne 2014, M. le Maire recevra au nom de la municipalité l'attestation officielle.

M. le Maire invite les citoyens qui le souhaitent à se présenter lors de la Table des Maires qui regroupent tous les maires de la MRC de Lotbinière. Cette rencontre a lieu une fois par mois et dans une municipalité différente chaque mois. Pour le 12 mars 2014, c'est Saint-

Gilles qui sera l'hôte. La rencontre aura lieu à la salle municipale du 1605, rue Principale à 19:30. Tous les citoyens sont les bienvenus.

### **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Inscrire mot ici

### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2014-03  
62

### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- **01** - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- **02** - MOT DU MAIRE
- **03** - MOT DE LA DIRECTRICE
- **04** - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- **05** - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- **06** - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - **06.01** - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014
- **07** - FINANCES
  - **07.01** - Comptes à payer
  - **07.02** - Dépôt - Etats financiers de la RIGMRB pour l'exercice financier 2013
  - **07.03** - Liste des immeubles - Non-paiement des taxes municipales
  - **07.04** - Octroi - Emprunt temporaire
  - **07.05** - Dépôt - États financiers SHL/OMH pour l'exercice financier 2013
- **08** - URBANISME
  - **08.01** - Bonification du nombre de place au CPE Joli Bois
  - **08.02** - Dérogation mineure pour la construction d'une résidence en zone agro-forestière autorisée en vertu de l'article 59 de la LPTTA
  - **08.03** - Adoption - Règlement 471-14 / Concernant les animaux domestiques
  - **08.04** - Avis de motion - Règlement PIIA 472-14
  - **08.05** - 1er Projet de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architectural) numéro 472-14
  - **08.06** - Consultation publique - Projet de règlement PIIA 472-14
- **09** - LOISIRS
  - **09.01** - Animation - Maison des jeunes
  - **09.02** - Acquisition - Scène mobile
  - **09.03** - Octroi - Autorécreuse pour plancher
  - **09.04** - Conciergerie et location du centre communautaire
- **10** - INFRASTRUCTURES
  - **10.01** - Hauban de Hydro Québec au coin Bouffard et des Ruisseaux
  - **10.02** - Compensation pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL) - Exercice financier 2014
  - **10.03** - Octroi - Contrat pour le lignage des rues
  - **10.04** - Octroi - Contrat pour épandage d'abat poussière
  - **10.05** - Octroi - Contrat de fauchage et de débroussaillage
  - **10.06** - Octroi - Contrat pour le balayage des rues
  - **10.07** - Octroi - Vérification des débitmètres
  - **10.08** - Rencontre avec le Ministère des Transports
- **11** - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS

- **11.01** - Pas de sujet au dossier.
- **12** - RESSOURCES HUMAINES
  - **12.01** - Démission - Directeur des loisirs / M. Alain Roger
  - **12.02** - Engagement contractuel de M. Clarence Fortin
  - **12.03** - Ouverture de poste - Directeur des Loisirs
- **13** - CONTENTIEUX
  - **13.01** - Dossier - Litige à la soumission 643592 SEAO
- **14** - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE
  - **14.01** - Avril, mois de la jonquille
  - **14.02** - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis
- **15** - SÉCURITE CIVILE
  - **15.01** - Évacuation du Manoir Le Beau Rivage
- **16** - VARIA
- **17** - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- **18** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Jessy Grondin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

## **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2014-03  
63**

### **06.01 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2013, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

## **07 - FINANCES**

**2014-03  
64**

### **07.01 - Comptes à payer**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

De payer les comptes du mois de février 2014 répartis ainsi:

93 882.49 \$ pour factures payées par chèque;

13 688.40 \$ pour dépenses incompressibles payées par liens électroniques;

34 182.99 \$ pour dépenses incompressibles payées par chèque;

46 742.41 \$ versé en salaires au cours du mois de février 2014.

Adoptée unanimement.

**2014-03  
65**

**07.02 - Dépôt - Etats financiers de la RIGMRB pour l'exercice financier 2013**

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Robert Samson

D'accepter les états financiers de la RIGMRB tel que présenté pour l'exercice financier 2013

Adopté unanimement

**2014-03  
66**

**07.03 - Liste des immeubles - Non-paiement des taxes municipales**

Attendu que, nous devons remettre avant le 20 mars 2014 la liste des immeubles auprès de la MRC de Lotbinière pour récupérer les taxes en souffrance de notre municipalité ;

Attendu que, la directrice générale a présentée aux membres du Conseil Municipal la liste des immeubles qui sont concernés;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'autoriser la directrice générale à préparer les dossiers et de procéder à la remise auprès de la MRC de Lotbinière avant le 20 mars 2014 pour entamer le processus de vente pour non-paiement des taxes si nécessaire.

Adopté unanimement

**2014-03  
67**

**07.04 - Octroi - Emprunt temporaire**

Considérant que, nous avons demandés des soumissions auprès de deux institutions financières pour effectuer un emprunt temporaire en attendant que nous ayons terminés les travaux reliés au règlement d'emprunt 465-13;

Considérant que, nous avons demandé des soumissions auprès de deux institutions financières pour effectuer un emprunt temporaire en attendant que nous ayons terminés les travaux reliés au règlement d'emprunt 465-13;

Considérant que, il est plus avantageux de procéder par emprunt temporaire que de garder le montant sur marge de crédit régulière;

Considérant que, les résultats de la soumission est le suivant :

Nom de l'institution	Frais d'ouverture de dossier	Taux suggéré
CP Desjardins	2 326.88	
\$	3.25 %	

Banque Nationale	500
\$	3.00 %

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

D'octroyer l'emprunt temporaire auprès de la Banque Nationale pour la période de mars à approximativement novembre selon la cédule des rendez-vous du MAMROT pour l'emprunt permanent de 15 ans du règlement 465-13

D'autoriser le maire M. Robert Samson et la directrice générale Mme Sandra Bélanger à signer les documents et faire le nécessaire.

Adopté unanimement

**2014-03  
68**

**07.05 - Dépôt - États financiers SHL/OMH pour l'exercice financier 2013**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'accepter les états financiers de la SHL/OMH de Saint-Gilles de Lotbinière tel que présenté pour l'exercice financier 2013

Adopté unanimement

**08 - URBANISME**

**2014-03  
69**

**08.01 - Bonification du nombre de place au CPE Joli Bois**

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière avait appuyé le projet du CPE Joli Bois pour l'augmentation du nombre de place en garderie;

Considérant que, le CPE Joli Bois a piloté le dossier en tenant compte du développement de nos familles;

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, le Conseil municipal est heureux de constater que notre population a été entendue et que nos besoins ont été retenus par le Ministère de la Famille et que nous pourrions sur notre territoire offrir 22 places supplémentaires à nos familles. Nous aurons donc un total de 46 places en CPE;

Que, le Conseil municipal est prêt à travailler avec le CPE Joli Bois pour l'élaboration du projet tel qu'indiqué à la résolution 2013-06-130 de juin 2013;

Adopté unanimement

2014-03  
70

**08.02 - Dérogation mineure pour la construction d'une résidence en zone agro-forestière autorisée en vertu de l'article 59 de la LPTTA**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure (2014-09) a été déposée par M. Vincent Montminy à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 383 758 du cadastre du Québec et situé sur le rang Bras Sud;

Attendu que cette demande a été déposée à l'égard d'un projet visant la construction d'une résidence principale dans une zone agro-forestière avec une marge de recul de 55,0 m. d'une terre en culture;

Attendu que les marges de recul à respecter pour l'implantation d'une résidence en zone agro-forestière, sont de 75,0 m. d'une terre en culture et de 30,0 m. d'une ligne de lot;

Attendu que le frontage disponible pour l'implantation de la résidence est de 120,0 m. , duquel il faut retrancher les marges de recul applicables qui sont de 105,0 m.;

Attendu que le bâtiment d'élevage le plus près est situé à plus de 800,0 m.;

Attendu que selon la réglementation en vigueur la construction projetée est dite transparente, puisque les distances séparatrices reliées aux odeurs ne lui sont pas applicables;

Attendu que les résidences voisines seront situées à plus de 50,0 m. et 110,0 m. et que les normes relatives aux odeurs leurs sont applicable pour l'implantation ou l'agrandissement d'un bâtiment d'élevage;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCU

Adopté unanimement

2014-03  
71

**08.03 - Adoption - Règlement 471-14 / Concernant les animaux domestiques**

Attendu que, un avis de motion a été donné par M. Claude Blais lors de la séance publique du 13 janvier 2014 pour abroger le règlement 430-11 concernant les animaux domestiques et de le remplacer par le règlement 471-14;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'adopter le règlement 471-14 concernant les animaux domestiques tel que présenté aux membres du Conseil municipal;

D'abroger le règlement 430-11 concernant les animaux domestiques.

Adopté unanimement

**08.04 - Avis de motion - Règlement PIIA 472-14**

Avis de motion est donné par Mme Carole Dubois, que lors d'une

session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 472-14 :

Aux fins d'abroger et remplacer le règlement numéro 439-11 intitulé :

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de façon à soustraire certains types de travaux assujettis.

**2014-03**  
**72**

**08.05 - 1er Projet de PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) numéro 472-14**

Attendu que, la municipalité de Saint-Gilles est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu que, le conseil de cette municipalité juge approprié d'abroger le règlement 439-11 et d'adopter un nouveau règlement sous le numéro 472-14 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale tout en tenant compte des particularités de chaque situation dans certains secteurs ciblés de la municipalité et pour certains types de travaux;

Attendu que, le conseil municipal de Saint-Gilles de Lotbinière juge approprié dans certaines situations d'adopter une approche plus souple d'évaluation des projets à partir de critères plutôt que de normes;

Attendu que, le conseil municipal de Saint-Gilles de Lotbinière souhaite se prévaloir des pouvoirs élargis en vertu de la Loi sur les biens culturels (LBC) permettant de fixer des conditions à la délivrance d'un permis relatif à un bâtiment d'intérêt historique, patrimonial, ou dans une zone d'intérêt.

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'adopter le premier projet du règlement PIIA 472-14 et d'abroger le règlement 439-11.

Adopté unanimement

**2014-03**  
**73**

**08.06 - Consultation publique - Projet de règlement PIIA 472-14**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, M. le Maire Robert Samson tiende une séance de consultation publique le 14 avril 2014 à 19:00 à la salle du Conseil municipale au 1605, rue Principale Saint-Gilles de Lotbinière pour le règlement 472-14 concernant le PIIA.

Une copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la municipalité ou vous pouvez le consulter au bureau municipal durant les heures d'ouverture de 8:30 à 12:00 et de 13:00 à 16:00

Adopté unanimement

## **09 - LOISIRS**

**2014-03**  
**74**

### **09.01 - Animation - Maison des jeunes**

Considérant que, la Maison de Jeunes de St-Gilles est un point de service Maison de Jeunes du Regroupement des jeunes de Lotbinière;

Considérant que, la Maison de Jeunes de St-Gilles est prise en charge par le Regroupement des jeunes de Lotbinière de Mars 2014 à Février 2015;

Considérant que, les coûts d'animation reliés à l'exploitation du service Maison de Jeunes seront déboursés par le Regroupement des jeunes de Lotbinière;

Considérant que, le financement du Regroupement des jeunes de Lotbinière ne couvre pas les dépenses reliées aux frais d'animation;

Il est proposé par Mme Patricia St-Hilaire, appuyé par M. Jessy Grondin

D'octroyer une moyenne de 18 heures d'animation par semaine à un taux horaire de 11.65 \$ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de 18% ;

D'allouer une banque de 150 heures pour les activités sportives, culturelles, d'autofinancement et de prévention à un taux horaire de 11.65 \$ pour les animateurs ainsi que les avantages sociaux de 18 % ;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.701.60.419 pour un total maximal de 14 850 \$ pour l'exercice financier 2014 à l'organisme Regroupement des jeunes de Lotbinière pour la gestion de notre point de service à Saint-Gilles de Lotbinière.

Adopté unanimement

**2014-03**  
**75**

### **09.02 - Acquisition - Scène mobile**

Attendu que, nous avons déjà acquis le premier segment de la scène pour les différentes activités qui se produisent dans notre municipalité;

Attendu que, le fournisseur "Les scènes PLATTO inc." confirme le même prix pour les segments que lors de la soumission du 6 juillet 2012;

Il est proposé par M. Claude Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

Que, nous procédions à l'acquisition du deuxième segment au coût de 16 881.20 \$ avant taxes auprès de "Les scènes PLATTO inc."

D'imputer la dépense au code budgétaire 03.310.10.000 pour un montant de 10 000 \$ et d'imputer le résiduel de 6 881.20 \$ plus taxes au surplus non affecté 2013 de la vente de Tricotmain sous le code budgétaire 03.410.00.000.

Adopté unanimement

**2014-03**  
**76**

### **09.03 - Octroi - Autorécreuse pour plancher**

Considérant que, suite à la démonstration d'une autorécreuse pour plancher, cet appareil s'avère la solution la plus satisfaisante à long terme;

Considérant que, l'appareil est utile autant au plancher de la salle communautaire qu'à celui de l'aréna et que nous défrayons déjà des montants importants pour la location d'un tel outil;

Considérant que, en procédant à l'acquisition de l'appareil nous mettons un terme au contrat de conciergerie au 1er août 2014

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Carole Dubois

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'une autorécreuse de plancher au coût de 6 076.00 \$ plus taxes;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.701.21.522

Adopté unanimement

2014-03  
77

#### **09.04 - Conciergerie et location du centre communautaire**

Considérant que, le contrat d'entretien de la concierge actuelle, madame Suzanne Bilodeau, viendra à échéance le 30 mars 2014 sous la résolution 2013-10-213;

Considérant que, nous souhaitons procéder à des méthodes différentes pour la location et la conciergerie en 2014;

Considérant que, nous avons informés Mme Suzanne Bilodeau de cette nouvelle approche et qu'elle est d'accord pour prolonger le contrat aux mêmes termes;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par M. Jessy Grondin

De prolonger le contrat avec Mme Suzanne Bilodeau pour quatre mois, soit jusqu'au premier (1er) août 2014 aux mêmes conditions qu'antérieurement.

*Adopté à l'unanimité des conseillers présents*

### **10 - INFRASTRUCTURES**

#### **10.01 - Hauban de Hydro Québec au coin Bouffard et des Ruisseaux**

*Reporté à la séance du 14 avril 2014*

2014-03  
78

#### **10.02 - Compensation pour l'entretien du réseau routier local (PAERLL) - Exercice financier 2014**

Attendu que, le Ministère des Transports a versé une compensation de 28,420 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour les années civiles

2009 à 2013 inclusivement;

Attendu que, les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que, chaque année nous déposons suite à la fermeture de l'année civile, l'annexe A qui dépasse largement le montant alloué et que ce montant est primordial pour entretenir minimalement les routes qui ont été cédés par le Ministère en 1993;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

Que la Municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière demande au ministère des Transports la reconduction du montant de 28,420.00 \$ pour l'exercice financier 2014 dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté unanimement

**2014-03  
79**

#### **10.03 - Octroi - Contrat pour le lignage des rues**

Attendu que, nous avons demandés des soumissions le 24 février dernier pour le lignage de nos rues;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Carole Dubois

D'octroyer le contrat à la compagnie Marquage et traçage Québec inc. au taux de 0.179 \$ le mètre linéaire avant taxes pour une quantité approximative de 15 000 mètres linéaires;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.355.00.521.

Adopté unanimement

**2014-03  
80**

#### **10.04 - Octroi - Contrat pour épandage d'abat poussière**

Attendu que, nous avons demandés des soumissions le 24 février dernier pour l'épandage d'abat poussière dans les routes gravelées;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

D'octroyer le contrat à la compagnie SEBCI inc. au taux maximal de 0.298 \$ le litre avant taxes pour une quantité approximative de 24 000 litres durant la saison 2014;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.320.01.629.

Adopté unanimement

**2014-03  
81**

#### **10.05 - Octroi - Contrat de fauchage et de débroussaillage**

Attendu que, nous avons demandés des soumissions le 24 février dernier pour le fauchage et le débroussaillage;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'octroyer le contrat de fauchage à l'entreprise Olivier Martineau au taux horaire de 72.00 \$ avant taxes pour une quantité approximative de 35 heures selon l'état des abords de fossés;

D'octroyer le contrat de débroussaillage à l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon au taux horaire de 84.75 \$ avant taxes pour une quantité approximative de 20 heures selon l'état des abords de fossés;

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.320.09.521.

Adopté unanimement

**2014-03  
82**

### **10.06 - Octroi - Contrat pour le balayage des rues**

Considérant que, le seul soumissionnaire qui possède un balai mécanique permettant de produire le travail avec qualité dans un délai raisonnable sans charge supplémentaire pour le déplacement;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

D'octroyer le balayage de nos rues à Entreprises Lévisiennes inc. au taux de 94.00 \$ de l'heure avant taxes pour une quantité approximative de 7 heures de travail.

D'imputer la dépense au code budgétaire 02.320.00.521.

Adopté unanimement

**2014-03  
83**

### **10.07 - Octroi - Vérification des débitmètres**

Attendu que, nous devons chaque année procéder à la validation des débitmètres pour l'eau potable;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Claude Blais

Que, nous octroyons à la Cie Allen de St-Henri les travaux de validation des débitmètres de notre municipalité pour un montant approximatif de 890 \$ avant taxes;

Que, le montant soit imputé au code budgétaire 02.413.00.526

Adopté unanimement

**2014-03  
84**

### **10.08 - Rencontre avec le Ministère des Transports**

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Robert Samson

De demander une rencontre avec les responsables du Ministère des transports pour leur faire part des besoins et demandes pour la

municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière

Adopté unanimement

## **11 - IMMEUBLES, PARCS & TERRAINS**

### **11.01 - Pas de sujet au dossier.**

## **12 - RESSOURCES HUMAINES**

**2014-03  
85**

### **12.01 - Démission - Directeur des loisirs / M. Alain Roger**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

D'accepter la démission de M. Alain Roger à titre de directeur des loisirs de la municipalité de Saint-Gilles. Suite aux discussions avec M. Roger, ce dernier accepte de procéder à la fermeture de la saison de l'aréna avant de quitter la municipalité.

Nous remercions M. Roger pour son travail à la municipalité de Saint-Gilles.

Adopté unanimement

**2014-03  
86**

### **12.02 - Engagement contractuel de M. Clarence Fortin**

Attendu que, nous avons convenus d'engager une nouvelle ressource subventionnée par un programme d'Emploi Québec à l'automne 2013 principalement pour l'aréna et pour les travaux publics;

Attendu que, M. Clarence Fortin a été embauchée sous la résolution 2013-09-188 le 27 août dernier et qu'il rencontre les exigences du poste;

Attendu que, nous avons accès aux subventions dans le cadre des programmes d'Emploi Québec et que cela se prolongera durant la prochaine année;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Claude Blais

Que, M. Clarence Fortin sera renouvelé par contrat avec l'augmentation inscrite à l'entente de travail de 3% à partir du 13 avril 2014 accompagné d'une résolution pour chaque année et qu'un suivi est piloté par Mme Isabelle Paré du SEMO.

Adopté unanimement

**2014-03  
87**

### **12.03 - Ouverture de poste - Directeur des Loisirs**

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, la municipalité de Saint-Gilles procède à l'ouverture de l'offre d'emploi pour combler le poste de directeur des loisirs.

Adopté unanimement

## **13 - CONTENTIEUX**

2014-03  
88

### **13.01 - Dossier - Litige à la soumission 643592 SEAO**

Considérant que, les membres du Conseil municipal ont été informé par courrier électronique le 19 février dernier à 14:34 d'une requête introductive d'instance de la compagnie Boisés Demers & Fils représentée par la firme d'avocats Morency;

Il est proposé par M. Michel Flamand, appuyé par M. Jessy Grondin

Que, la municipalité de Saint-Gilles de Lotbinière prend acte publiquement de la requête introductive d'instance reçu le 19 février 2014;

Que, la directrice générale a transmis ce même jour le dossier à la compagnie d'assurance de la municipalité pour le traitement du dossier;

Que, la firme Tremblay, Bois, Mignault transigera pour la MMQ en faveur de la municipalité pour notre défense.

Adopté unanimement

## **14 - PROMOTION, SUBVENTION, AIDE FINANCIÈRE**

2014-03  
89

### **14.01 - Avril, mois de la jonquille**

Considérant que, la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer ;

Considérant que, les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer ;

Considérant que, le mois d'avril est maintenant le Mois de la Jonquille, et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat ;

Considérant que, la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer ;

Considérant que, soutenir les activités du Mois de la Jonquille, c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. » ;

Considérant que, l'argent recueilli pendant le Mois de la Jonquille fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises ;

Il est proposé par M. Claude Blais, appuyé par Mme Patricia St-Hilaire

De décréter le mois d'avril Mois de la Jonquille.

Que, le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté unanimement

**2014-03  
90**

#### **14.02 - Tarif interurbain entre Saint-Gilles et Lévis**

Considérant que, la municipalité de Saint-Gilles fait partie du bassin de desserte de la ville de Lévis pour les services de santé, d'éducation et de service social;

Considérant que, de nombreuses communications téléphoniques sont nécessaires pour obtenir les services et en cours de service, ce qui occasionne des frais additionnels et importants pour nos citoyens;

Il est proposé par M. Robert Samson, appuyé par Mme Carole Dubois

De demander au fournisseur de service de téléphonie d'abolir les frais interurbains entre la municipalité de Saint-Gilles et la ville de Lévis.

Adopté unanimement

#### **15 - SÉCURITE CIVILE**

**2014-03  
91**

##### **15.01 - Évacuation du Manoir Le Beau Rivage**

Il est proposé par M. Jessy Grondin, appuyé par Mme Carole Dubois

De convenir avec les responsables du Manoir Le Beau Rivage situé au 1600 rue Principale à Saint-Gilles de Lotbinière;

Que, en toute éventualité selon la nature des besoins ou du sinistre, les résidents et le personnel de l'établissement seront relocalisés soient :

- Le centre récréatif de Saint-Gilles / 1530 rue de l'Aréna
- Les locaux municipaux / 151 rue Martineau
- La salle communautaire / 1605, rue Principale
- Tout autre local convenant à la situation de l'urgence et disponible par la municipalité selon les circonstances

Que, cette résolution abroge la résolution 2014-01-31 produite le 13 janvier 2014.

Adopté unanimement

#### **16 - VARIA**

Inscrire les éléments du varia ici.

#### **17 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si nous pourrions aviser les propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux libres partout et qui font leurs besoins sur les propriétés voisines. Nous expliquons que si un citoyen est incommodé par un animal, le règlement adopté ce soir indique bien comment procéder.

## **18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 21:27.

Adoptée unanimement

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière